



Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Amalgamation**

**Canada Business
Corporations Act**

**Certificat
de fusion**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

iPerceptions inc.

443068-9

Name of corporation-Dénomination de la société

Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the above-named corporation resulted from an amalgamation, under section 185 of the *Canada Business Corporations Act*, of the corporations set out in the attached articles of amalgamation.

Je certifie que la société susmentionnée est issue d'une fusion, en vertu de l'article 185 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, des sociétés dont les dénominations apparaissent dans les statuts de fusion ci-joints.

Richard G. Shaw
Director - Directeur

June 29, 2007 / le 29 juin 2007

Date of Amalgamation - Date de fusion

Canada



Industry Canada Industrie Canada
Canada Business Corporations Act Loi canadienne sur les sociétés par actions

FORM 9
ARTICLES OF AMALGAMATION
(SECTION 185)

FORMULAIRE 9
STATUTS DE FUSION
(ARTICLE 185)

1 -- Name of the Amalgamated Corporation
iPerceptions inc.

2 -- The province or territory in Canada where the registered office is to be situated
Québec

3 -- The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue
Actions ordinaires - nombre illimité

4 -- Restrictions, if any, on share transfers
N/A

5 -- Number (or minimum and maximum number) of directors
Minimum 1 - Maximum 10, le nombre devant être déterminé par les administrateurs de temps à autre.

6 -- Restrictions, if any, on business the corporation may carry on
N/A

7 -- Other provisions, if any
N/A

8 -- The amalgamation has been approved pursuant to that section or subsection of the Act which is indicated as follows:
☐ 183
☒ 184(1)
☐ 184(2)

9 Name of the amalgamating corporations Dénomination sociale des sociétés fusionnantes	Corporation No. N° de la société	Signature	Date	Title Titre	Tel. No. N° de tél.
Investissements Demcap inc. Demcap Investments Inc.	641041-3		29/06/2007	Secrétaire	418-653-9339
iPerceptions inc.	440452-1		29/06/2007	Président	514-488-3636

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT

4430689



Industrie Canada Industry Canada
Corporations Canada Corporations Canada

Formulaire 2

Les changements relatifs au siège social ou au conseil d'administration doivent être soumis par l'entremise du formulaire 3 « Changement d'adresse du siège social » et/ou du formulaire 6 « Changements concernant les administrateurs ».

Instructions

4 Au moins 25 p. 100 des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Si une société a quatre administrateurs ou moins, au moins un doit être résident canadien (paragraphe 105(3) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)).

S'il s'agit d'une société « ayant fait appel au public », il doit y avoir au moins trois administrateurs.

Cependant, le conseil d'administration des sociétés qui occupent des activités dans le secteur de l'industrie minière de l'uranium, de l'édition ou de la distribution de livres, de la vente de livres et de la distribution de films ou de vidéocassettes, doit se composer en majorité de résidents canadiens (paragraphe 105(3.1) de la LCSA). Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

5 Déclaration

Dans le cas d'une constitution en société par actions, le formulaire doit être signé par le fondateur. Dans le cas d'une fusion ou d'une prorogation, le formulaire doit être signé par un administrateur ou un dirigeant de la société (paragraphe 266(2) de la LCSA).

Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-049. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 266 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.corporationscanada.gc.ca ou communiquez avec nous au 613-941-9042 (région d'Ottawa), au 1-866-333-5556 (ligne sans frais) ou par courriel à corporationscanada@ic.gc.ca.

Déposez les documents en ligne
(à l'exception des statuts de fusion) :

**Centre de dépôt des formulaires
en ligne de Corporations Canada :**
www.corporationscanada.gc.ca

Ou envoyez les documents par la poste :

**Directeur général,
Corporations Canada
Tour Jean Edmonds sud
9^e étage
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

Par télécopieur :
613-941-0999

Siège social initial et premier conseil d'administration

(À déposer avec les statuts constitutifs, une fusion ou une prorogation)

(Articles 19 et 106 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA))

1 Dénomination sociale de la société

iPerceptions Inc.

2 Adresse du siège social (doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)

4999, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

Westmount

Québec

H3Z 1T3

VILLE

PROVINCE/TERRITOIRE

CODE POSTAL

3 Adresse postale (si elle est différente de l'adresse du siège social)

MÊME QUE CI-DESSUS ☒

À L'ATTENTION DE :

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE

er cons

PROVINCE/TERRITOIRE

CODE POSTAL

4 Membres du conseil d'administration

PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ADRESSE DOMICILIAIRE (ne doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)	RÉSIDENT CANADIEN (Oui/Non)
Jerry Tarasofsky	is inc	87, Downshire, Hampstead (Québec) H3X 1H4	O
Denis M. Sirois		7220, des Souverains, Québec (Québec) G2K 2A9	O
Daphne Kis		215 West 88th Street, apt. 4E, New York (New York) 10024	N
Claude Blanchet		850, rue Cherrier, Île Bizard (Québec) H9E 1C5	O
Jean Lavigueur		1385, avenue Charles-Fitzpatrick, Québec (Québec) G1T 2H8	O

5 Déclaration

J'atteste par la présente que je possède une connaissance suffisante et que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

SIGNATURE

Mario Jacob

NOM EN LETTRES IMPRIMÉES

(418) 653-9339

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

Canada

IC 2904 (2006/12)

RECEIVED TIME JUN. 29. 11:46AM

PRINT TIME JUN. 29. 11:49AM



Industrie Canada Industry Canada
Corporations Canada Corporations Canada

Formulaire 2

Siège social initial et premier conseil d'administration

(À déposer avec les statuts constitutifs, une fusion ou une prorogation)
(Articles 19 et 106 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA))

Les changements relatifs au siège social ou au conseil d'administration doivent être soumis par l'entremise du formulaire 3 « Changement d'adresse du siège social » et/ou du formulaire 6 « Changements concernant les administrateurs ».

Instructions

[4] Au moins 25 p. 100 des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Si une société a quatre administrateurs ou moins, au moins un doit être résident canadien (paragraphe 105(3) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)).

S'il s'agit d'une société « ayant fait appel au public », il doit y avoir au moins trois administrateurs.

Cependant, le conseil d'administration des sociétés qui occupent des activités dans le secteur de l'industrie minière de l'uranium, de l'édition ou de la distribution de livres, de la vente de livres et de la distribution de films ou de vidéocassettes, doit se composer en majorité de résidents canadiens (paragraphe 105(3.1) de la LCSA). Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

[a] Déclaration

Dans le cas d'une constitution en société par actions, le formulaire doit être signé par le fondateur. Dans le cas d'une fusion ou d'une prorogation, le formulaire doit être signé par un administrateur ou un dirigeant de la société (paragraphe 262.(2) de la LCSA).

Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-049. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 200 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.corporationscanada.gc.ca ou communiquez avec nous au 613-941-9042 (région d'Ottawa), au 1-866-333-5556 (ligne sans frais) ou par courriel à corporationscanada@ic.gc.ca.

Déposez les documents en ligne
(à l'exception des statuts de fusion) :

**Centre de dépôt des formulaires
en ligne de Corporations Canada :**
www.corporationscanada.gc.ca

Ou envoyez les documents par la poste :

**Directeur général,
Corporations Canada
Tour Jean Edmonds sud
9^e étage
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

Par télécopieur :
613-941-0999

1 Dénomination sociale de la société

iPerceptions inc.

2 Adresse du siège social (doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)

4999, rue Sainte-Catherine Ouest

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

Westmount

Québec

H3Z 1T3

VILLE

PROVINCE/RÉGION

CODE POSTAL

3 Adresse postale (si elle est différente de l'adresse du siège social)

MÊME QUE CI DESSUS :

☒ OUI ☐ NON

À L'ATTENTION DE :

NUMÉRO LI N° DE LA RUE

VILLE

PROVINCE/RÉGION

CODE POSTAL

4 Membres du conseil d'administration

NOM	NOM DE FAMILLE	ADRESSE DOMICILE (doit être une adresse municipale, un casier postal n'est pas acceptable)	RESIDENT CANADIEN (Oui/Non)
Mario Jacob		422, rue du Commodore, Saint-Nicolas (Québec) G7A 4Y8	O

5 Déclaration

J'atteste par la présente que je possède une connaissance suffisante et que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

SIGNATURE

Mario Jacob

(418) 653-9339

NOM EN LETTRES IMPRIMÉES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Nota : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

Canada

IC 2904 (2006/12)

RECEIVED TIME JUN. 29. 11:46AM

PRINT TIME JUN. 29. 11:49AM